

COMMUNIQUE DE PRESSE

Consultation du public relative au Programme Régional de la Forêt et du Bois

Nantes, le 17 juillet 2020

La Commission Régionale de la Forêt et du Bois (CRFB), co-présidée par l'État et la Région Pays de la Loire, et regroupant l'ensemble des acteurs de la forêt et du bois, est chargée d'élaborer le Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB). Celui-ci décline les objectifs du Programme National de la Forêt au regard des spécificités régionales, et **fixe la politique forestière régionale pour les 10 prochaines années et les orientations de la filière en matière d'utilisation et de transformation des produits qui en sont issus**. Dans le domaine de la gestion forestière, différents documents cadres en découlent et devront y être conformes, notamment ceux permettant d'approuver les plans de gestion (en forêts publiques ou privées).

Le PRFB, co-porté par l'État (DRAAF) et la Région, a été élaboré de manière collégiale par un groupe de travail dont les propositions ont été régulièrement validées ou amendées par les membres de la CRFB.

Après avoir dressé l'état des lieux de la forêt ligérienne et de la filière de transformation régionale, il propose 3 orientations stratégiques :

- assurer une gestion durable et dynamique de la ressource,
- développer la filière forêt-bois et ses débouchés,
- porter des enjeux transversaux et de communication.

Elles se décomposent en 13 objectifs, eux-mêmes déclinés en 35 actions, auxquels sont associés des indicateurs de suivi et de résultats.

La philosophie du PRFB des Pays de la Loire est de mener **une politique durable à l'échelle de l'ensemble de la filière forêt-bois régionale**, aussi bien **vis-à-vis des écosystèmes**, que **de la ressource en bois**, que de **valorisation** de celle-ci par la filière de transformation.

Les documents pouvant être consultés sont :

- le projet de PRFB,
- l'évaluation environnementale stratégique de ce programme, réalisée par un bureau d'études indépendant, de manière concomitante et itérative avec le PRFB pour conforter la prise en compte de l'environnement dans celui-ci,
- l'avis de l'Autorité Environnementale sur ces 2 documents, émis par le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable,
- le mémoire en réponse à cet avis.

Ces documents sont mis en ligne sur le site de la DRAAF des Pays de la Loire : <http://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/PRFB-consultation-du-public>

Pour soumettre vos remarques ou observations, recevables **jusqu'au 4 septembre 2020**, merci d'utiliser l'adresse mail srefob.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr, qui les centralisera pour le compte de l'État et de la Région.

Préfecture des Pays de la Loire
Service régional de la communication interministérielle